

40				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° 0202.239.951	P.	U.	D.

C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION: PROXIMUS

Forme juridique: S.A. de droit public

Adresse: Boulevard du Roi Albert II-Koning Albert II laan

N°: 27

Code postal: 1030

Commune: Bruxelles 3

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise 0202.239.951

DATE 03/05/2016 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS ²

approuvés par l'assemblée générale du 19/04/2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Exercice précédent du 01/01/2015 au 31/12/2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

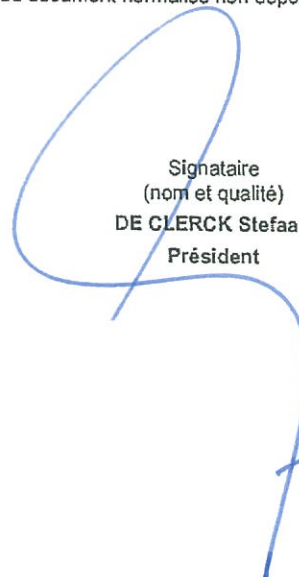
Nombre total de pages déposées: 63
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.3.4, 7, 8, 9

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signataire
(nom et qualité)
LEROY Dominique
Administrateur délégué



Signataire
(nom et qualité)
DE CLERCK Stefaan
Président



¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

LEROY Dominique, Administrateur Délégué
Avenue du Putdael 6, 1150 Bruxelles, BELGIQUE

DE CLERCK Stefaan, Président Du Conseil d'Administration
Damkaai 7, 8500 Courtrai, BELGIQUE

DE GUCHT Karel, President of the Institute of European Studies (IES) & Administrateur de sociétés
Hoogstraat 9, 9290 Berlare, BELGIQUE
Administrateur

DUREZ Martine, Administrateur de sociétés
Avenue de Saint-Pierre 34, 7000 Mons, BELGIQUE
Administrateur

LEVAUX Laurent, Président du Conseil d'administration d'Aviapartner Holding
Avenue du Maréchal 23, 1180 Uccle, BELGIQUE
Administrateur

SANTENS Isabelle, Administrateur de sociétés
Wannegem-Ledestraat 36, 9772 Kruishoutem, BELGIQUE
Administrateur

VAN de PERRE Paul, CEO Five Financial Solutions
Leliestraat 80, 1780 Dilbeek, BELGIQUE
Administrateur

Ont été nommés administrateurs sur proposition d'actionnaires autres que l'Etat belge:

DEMUELENAERE Pierre, Administrateur de sociétés
Rue des Couteliers 24, 1490 Court Saint-Etienne, BELGIQUE
Administrateur

DEMUYNCK Guido J.M., Administrateur de sociétés
Wagnerlaan 11, 1217 CP Hilversum, PAYS-BAS
Administrateur

DE PRYCKER Martin, Managing Partner Qbic Fund
De Cauwerstraat 41, 9100 Sint-Niklaas, BELGIQUE
Administrateur

DOUTRELEPONT Carine, Avocat Doutrelepont & Associés, Professeur à l'ULB
Avenue Bois du Dimanche 21b, 1150 Bruxelles, BELGIQUE
Administrateur (jusqu'au 20/04/2016)

VAN den BERGHE Lutgart, Directeur exécutif GUBERNA & Partner Vlerick Business School
Sparrenstraat 7, 9950 Waarschoot, BELGIQUE
Administrateur (jusqu'au 20/04/2016)

TOURAIN Agnès, Chef d'entreprise
Rue Bude 5, 75004 Paris, FRANCE
Administrateur

VANDENBORRE Catherine, Chief Financial Officer Elia
Clos du Champ de Bourgeois 11, 1330 Rixensart, BELGIQUE
Administrateur

RANDERY Tanuja, President UK & Ireland Schneider Electric
19A Lexham Mews, W8 6JW London, ROYAUME-UNI
Administrateur (depuis 20/04/2016)

VAN DEN HOVE Luc, President & CEO imec
Jachthuislaan 29, 3210 Lubbeek, BELGIQUE
Administrateur (depuis 20/04/2016)

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DELOITTE, Réviseurs d'entreprises S.C. s.f.d. S.C.R.L.

Luchthaven Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, BELGIQUE

Président du Collège des Commissaires

Numéro d'entreprise : BE 0429.053.863

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00025

Représenté par Michel Denayer

Luchthaven Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01346

DEBUCQUOY Jan, Conseiller à la Cour des Comptes

Oude Sint-Gommarrusstraat 27, 2800 Mechelen, BELGIQUE

Commissaire

RION Pierre, Conseiller à la Cour des Comptes

Rue Nestor Bouillon 40A, 5377 Sinsin, BELGIQUE

Commissaire

CDP Petit & Co S.C.R.L.

Avenue Princesse Paola 6, 1410 Waterloo, BELGIQUE

Commissaire

Numéro d'entreprise: BE 0458.881.264

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00264

Représenté par Damien Petit

Avenue Princesse Paola 6, 1410 Waterloo, BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01500

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	15.175.689.632	15.397.752.359
Immobilisations incorporelles	6.2	21	3.358.199.295	3.607.556.704
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.612.974.410	2.504.369.917
Terrains et constructions		22	135.703.147	145.804.417
Installations, machines et outillage		23	2.425.899.985	2.300.557.429
Mobilier et matériel roulant		24	22.533.073	24.781.029
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	28.838.205	33.227.042
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	9.204.515.927	9.285.825.738
Entreprises liées	6.15	280/1	9.196.311.774	9.280.026.170
Participations		280	9.196.311.774	9.280.026.170
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	5.912.943	3.720.404
Participations		282	5.912.943	3.720.404
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.291.210	2.079.164
Actions et parts		284	172.500	
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.118.710	2.079.164

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.314.692.499</u>	<u>1.945.772.726</u>
Créances à plus d'un an		29	15.468	28.166
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	15.468	28.166
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	117.945.667	96.523.310
Stocks		30/36	98.015.089	79.526.514
Approvisionnements		30/31	33.272.330	40.778.335
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	64.742.759	38.748.179
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	19.930.578	16.996.796
Créances à un an au plus		40/41	633.624.811	1.314.933.232
Créances commerciales		40	581.353.061	617.330.008
Autres créances		41	52.271.750	697.603.224
Placements de trésorerie	6.5.1 /	50/53	477.603.781	470.121.813
Actions propres	6.6	50	419.563.012	445.477.157
Autres placements		51/53	58.040.769	24.644.656
Valeurs disponibles		54/58	29.826.354	14.685.355
Comptes de régularisation	6.6	490/1	55.676.418	49.480.850
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	16.490.382.131	17.343.525.085

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.043.044.026</u>	<u>2.075.497.743</u>
Capital	6.7.1	10	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital souscrit		100	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	738.539.069	739.383.131
Réserve légale		130	100.000.000	100.000.000
Réserves indisponibles		131	436.592.751	462.528.632
Pour actions propres		1310	419.563.012	445.477.158
Autres		1311	17.029.739	17.051.474
Réserves immunisées		132	9.866.033	10.480.463
Réserves disponibles		133	192.080.285	166.374.036
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	304.501.233	336.107.163
Subsides en capital		15	3.724	7.449
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>752.877.359</u>	<u>519.146.912</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	750.160.193	516.110.096
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	2.617.138	1.617.138
Autres risques et charges	6.8	164/5	747.543.055	514.492.958
Impôts différés		168	2.717.166	3.036.816

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	13.694.460.746	14.748.880.430
Dettes à plus d'un an	6.9	17	9.612.158.086	5.929.911.238
Dettes financières		170/4	9.454.519.462	5.757.683.776
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	1.758.612.547	1.757.435.888
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	7.695.906.915	4.000.247.888
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175	141.774.624	172.227.462
Fournisseurs		1750	141.774.624	172.227.462
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	15.864.000	
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.936.116.692	8.672.631.770
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	281.606.369	4.646.522.292
Dettes financières		43	2.339.100.032	2.737.510.961
Etablissements de crédit		430/8	2.339.100.032	2.737.510.961
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	687.653.780	636.990.134
Fournisseurs		440/4	687.653.780	636.990.134
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	7.200.382	4.820.922
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	244.947.607	276.279.941
Impôts		450/3	80.575.540	95.148.657
Rémunérations et charges sociales		454/9	164.372.067	181.131.284
Autres dettes		47/48	375.608.522	370.507.520
Comptes de régularisation	6.9	492/3	146.185.968	146.337.422
TOTAL DU PASSIF		10/49	16.490.382.131	17.343.525.085

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	4.492.046.987	4.520.341.480
Chiffre d'affaires	6.10	70	4.034.986.251	4.025.690.933
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	2.933.783	751.154
Production immobilisée		72	388.216.801	390.580.755
Autres produits d'exploitation	6.10	74	55.731.297	64.402.765
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	10.178.855	38.915.873
Coût des ventes et des prestations		60/66A	4.286.061.960	4.145.991.019
Approvisionnements et marchandises		60	589.773.050	587.458.489
Achats		600/8	604.899.798	579.345.499
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-15.126.748	8.112.990
Services et biens divers		61	1.378.722.612	1.399.716.086
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	926.892.372	929.205.838
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.083.363.217	1.040.155.270
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	-2.113.589	6.808.453
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-11.553.284	22.876.218
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	30.784.598	52.586.757
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	290.192.984	107.183.908
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	205.985.027	374.350.461

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	658.984.576	793.147.500
Produits financiers récurrents		75	655.903.050	742.307.270
Produits des immobilisations financières		750	645.715.352	718.824.863
Produits des actifs circulants		751	867.610	3.556.715
Autres produits financiers	6.11	752/9	9.320.088	19.925.692
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	3.081.526	50.840.230
Charges financières	6.11	65/66B	360.654.121	476.628.382
Charges financières récurrentes		65	360.654.121	399.217.590
Charges des dettes		650	342.130.432	376.584.554
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	8.066.495	-2.353.407
Autres charges financières		652/9	10.457.194	24.986.443
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		77.410.792
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	504.315.482	690.869.579
Prélèvements sur les impôts différés		780	319.650	322.421
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.12	67/77	25.984.480	56.311.911
Impôts		670/3	31.223.872	79.459.545
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	5.239.392	23.147.634
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	478.650.652	634.880.089
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	617.049	623.705
Transfert aux réserves immunisées		689	2.618	11.060
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	479.265.083	635.492.734

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	815.372.246	855.707.361
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	479.265.083	635.492.734
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	336.107.163	220.214.627
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	1.993.908	7.042.992
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	1.993.908	7.042.992
Affectations aux capitaux propres	691/2	1.764.277	2.051.370
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	1.764.277	2.051.370
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	304.501.233	336.107.163
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	511.100.644	524.591.820
Rémunération du capital	694	485.884.870	490.048.341
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696	25.215.774	34.543.479
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.599.969.575
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	260.825.047	
Cessions et désaffectations	8032	118.224.759	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	209.283	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	2.742.779.146	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.856.855.583
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	257.751.691	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092	859.319	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	118.191.805	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	100.548	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	1.997.375.336	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>745.403.810</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.935.450.048
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	68.342.073	
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	5.003.792.121	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.071.007.336
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	319.989.301	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	2.390.996.637	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	2.612.795.484	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	369.749.885
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.258.944	
Cessions et désaffectations	8171	1.472.785	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	369.536.044	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	223.945.468
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	11.360.214	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	1.472.785	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	233.832.897	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	135.703.147	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.369.121.419
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	599.191.719	
Cessions et désaffectations	8172	954.948.753	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	-247.586	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	11.013.116.799	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.068.563.990
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	473.802.884	
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	955.034.764	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	-115.296	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	8.587.216.814	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.425.899.985	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	113.234.498
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.377.878	
Cessions et désaffectations	8173	11.834.986	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	107.777.390	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	88.453.469
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	8.191.633	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	673	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	11.401.458	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	85.244.317	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	22.533.073	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	247.509.242
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	8.063.920	
Cessions et désaffectations	8175	7.979.899	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185	38.973	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	247.632.236	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	214.282.200
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	12.267.495	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295	156.429	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	7.926.841	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315	14.748	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	218.794.031	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	28.838.205	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	670	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	-670	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196		
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.366.126.322
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	8.315.044	
Cessions et retraits	8371	93.629.919	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	9.280.811.447	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	85.640.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481	1.600.480	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	84.039.520	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	460.152
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	460.152	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	9.196.311.775	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.023.710
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	2.192.539	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	13.216.249	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.303.306
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	7.303.306	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	5.912.943	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	100.000	
Remboursements	8592	100.000	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.000.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	172.500	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	1.172.500	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.000.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Plus-values au terme de l'exercice	8523	1.000.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	172.500	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.079.164
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	1.998.141	
Remboursements	8593	1.958.595	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	2.118.710	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) of (-)	Résultat net
		Nombre	%	%				
Connectimmo S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0477.931.965		4.865.300	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	737.980.223	28.488.589
Proximus Opal S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0861.585.672		619	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	61.866	-4.616
Tango S.A. Rue de Luxembourg 177 8077 Bertrange Luxembourg		84.809.204	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	8.666.436.000	-8.165.000
Belgacom International Carrier Services S.A. Rue J. Lebeau 4 1000 Bruxelles 1 Belgique 0866.977.981		548.640	57,60	0,00	31/12/2015	EUR	137.702.991	62.052.822
Allô Bottin SRL (In liquidatie/en liquidation/in liquidation) Rue Jean Jaurès 101 , boîte 109 92300 Levallois-Perret France		100.000	50,00	0,00	31/12/2007	EUR	-1.682.700	0
Proximus SpearIT S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0826.942.915		4.339	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	2.025.361	105.710
Telindus S.A. Route d'Arlon 81-83 8009 Strassen Luxembourg		200.000	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	15.280.690	1.314.826
Telindus-Isit B.V. Krommewetering 7 3543 AP Utrecht Pays-Bas		42.677	100,00	0,00	30/06/2014	EUR	-5.560.000	-5.015.000
Awingu N.V. Ottergemsesteenweg Zuid 808 , boîte 44 9000 Gent Belgique 0832.859.222		2.512.018	24,66	0,00	31/12/2015	EUR	722.679	-1.870.440

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devis e	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ of (-))	
Belgian Mobile Wallet S.A. Place Sainte Gudule 5 1000 Bruxelles 1 Belgique 0541.659.084		11.272	16,67	0,00	31/12/2015	EUR	5.325.658	-2.089.336
Proximus ICT-Expert Community C.V.B.A. Ferdinand Allenstraat 38 3290 Diest Belgique 0841.396.905		1	0,68	81,50	31/12/2015	EUR	129.809	11.055
Skynet Imotion Activities S.A. Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0875.092.626		19.999	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	40.275.012	3.335.433
Scarlet Belgium S.A. Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0447.976.484		850.342	100,00	0,00	31/12/2015	EUR	4.511.230	1.021.236
Synductis C.V.B.A. Brusselsesteenweg 199 9090 Melle Belgique 0502.445.845		310	16,67	0,00	31/12/2015	EUR	19.200	0
Experience@work C.V.B.A. Minderbroedergang 12 2800 Mechelen Belgique 0627.819.632		33	33,00	0,00	31/12/2015	EUR	190.710	-109.290
Tessares S.A. Rue Louis de Geer 6 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0600.810.278		13.200	19,88	0,00		EUR	0	0
BE-Mobile NV Kardinaal Mercierlaan 1 , boîte A 9090 Melle Belgique 0881.959.533		191.789	61,02	0,00	31/12/2015	EUR	2.074.159	864.093
Citie NV Turnhoutsebaan 453 2110 Wijnegem Belgique 0665.683.284		750	33,33	0,00		EUR	0	0

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
Connectimmo NV Koning Albert II laan 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0477.931.965	A

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	58.040.769	24.644.656
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	57.606.257	20.404.656
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688	434.512	4.240.000
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter - Services et bien divers			25.898.052
Charges financières à reporter			4.269.660
Frais à reporter - coûts des ventes			25.508.706

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.000.000.000
(100)	1.000.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions au porteur sans mention de valeur

actions nominatives

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	421.360.619	142.430.480
	578.639.381	195.594.655
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	195.594.655
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	142.430.480

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	45.523.337
8722	15.388.032
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	200.000.000

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

8761

Nombre de voix qui y sont attachées

8762

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

8771

Nombre de parts détenues par les filiales

8781

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

N° 0202.239.951

C 6.7.2

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Belgische Staat (180,887,569 actions) FOB Mobiliteit en Vervoer Aarlenstraat 10, 1040 Brussel	Nominatif	180.887.569		53,51%
Proximus NV van publiek recht (14,700,000 actions) Koning Albert-II laan 27, 1030 Brussel - BE0202.239.951	Nominatif			4,35%
Proximus NV van publiek recht (688,032 actions) Koning Albert-II laan 27, 1030 Brussel - BE0202.239.951	Dématérialisée			0,20%
BlackRock Inc. (10,149,207 actions) 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, U.S.A.	Dématérialisée	10.149.207		3,00%
<p>Information supplémentaire: La Société peut, dans les limites légales, acquérir ses propres actions et céder les actions ainsi acquises conformément aux dispositions du Code des sociétés. Le conseil d'administration est mandaté par l'article 13 des statuts d'acquérir le nombre maximal d'actions propres autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de cinq pourcent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pourcent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction. Ce mandat est accordé pour une période de cinq ans à compter du vingt avril deux mille seize.</p>				

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Avantages sociaux pour le personnel et les pensionnés

401.558.415

Plan Mise à disposition

30.205.300

Plan de départ anticipé

252.678.000

Litiges en suspens

20.131.547

Rentes d'accidents de travail

32.393.190

Autres

10.576.603

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	200.247.887
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	200.247.887
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	72.454.482
Fournisseurs	8871	72.454.482
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	8.904.000
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	281.606.369

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	4.204.386.971
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	404.386.971
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	3.800.000.000
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	76.300.651
Fournisseurs	8872	76.300.651
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	15.864.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	4.296.551.622

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	5.250.132.490
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	1.354.225.576
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	3.895.906.914
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	65.473.973
Fournisseurs	8873	65.473.973
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	5.315.606.463

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	39.511.934
Dettes fiscales estimées	450	41.063.606
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	164.372.067

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Intérêts non échus sur emprunts

61.857.957

Droits facturés concernant des périodes ultérieures

83.760.990

Charges à imputer

132.473

Options à émettre

434.548

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Produits fixes

Produits mobiles

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	2.452.791.013	2.449.982.287
	1.582.195.239	1.575.708.646
740		68.895
9086	13.461	13.720
9087	12.760,5	13.054,3
9088	18.772.986	19.199.288
620	684.240.474	691.039.610
621	165.690.535	170.089.435
622	44.364.281	42.072.686
623	32.494.652	25.999.651
624	102.430	4.456

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		-5.557
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	6.948.755	9.276.264
Reprises	9111	7.764.685	8.897.001
Sur créances commerciales			
Actées	9112	102.277.795	117.926.563
Reprises	9113	103.575.454	111.497.373
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	10.496.869	30.758.554
Utilisations et reprises	9116	22.050.153	7.882.336
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		25.313.823
Autres	641/8	30.784.598	27.272.934
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	11	4
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	9,0	14,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	13.099	20.558
Frais pour l'entreprise	617	483.584	651.430

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	3.724	9.107
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Bénéfices de change		7.226.235	12.882.330
Intérêts de IRS			144.980
Plus-values sur réalisation d'action propres		1.331.373	
Revenu de rachat d'obligations			4.293.313
Autres		758.756	2.595.963
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	19.931.127	
Reprises	6511	11.864.633	2.353.407
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Pertes de change		5.920.582	12.659.218
Intérêts sur IRS			7.992.600
Moins values sur réalisation d'action propres		1.737.813	2.309.284
Frais bancaires divers		1.270.534	1.639.669
Autres		1.528.264	385.672

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	13.260.381	89.756.103
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	10.178.855	38.915.873
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		21.000.000
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	10.178.855	17.915.873
Produits financiers non récurrents	(76B)	3.081.526	50.840.230
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.600.480	50.126.230
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.481.046	714.000
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	290.192.984	184.594.700
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	290.192.984	107.183.908
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620	244.123.625	-47.026.451
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	46.069.359	154.210.359
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		77.410.792
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		27.022.580
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		50.388.212
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

	Codes	Exercice
Belastingen op het resultaat van het boekjaar	9134	4.949.487
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	3.148.000
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	1.801.487
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	26.274.385
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	4.920.145
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	21.354.240
 Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Participations du personnel dans le bénéfice		-25.215.774
Changement dans les reserves taxables		283.212.365
Dépenses non admises		46.793.496
Diverses déductions/Exemptions d'impôts		-809.105.569

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Exercice
Plus values réalisées sur actions	1.481.046
Réprises de réduction de valeur sur actions	1.600.480
Mouvement des provisions	6.680.266

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	144.980.272
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	19.973.903
Autres latences actives		
Provisions imposable et autres		102.935.381
Excédents d'amortissement		16.280.926
Autres		5.790.061
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

IMPÔTS ET TAXES**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles)	9145	304.239.840	304.414.110
Par l'entreprise	9146	812.955.174	803.150.515
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	196.371.672	198.371.891
Précompte mobilier	9148	38.491.722	38.581.005

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>33.171.207</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	33.171.207
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
 Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
 ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Immobilisations incorporelles		12.041.410
Immobilisations corporelles		97.196.041
 ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS		
 MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	58.047.106
Devises vendues (à livrer)	9216	58.047.106

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Proximus SA de droit public donne des garanties techniques à ses clients.
 En général, ces garanties sont couvertes par des garanties accordées par les fournisseurs et il n'y a donc pas de constitution de provision.
 Pour les garanties qui ne sont pas couvertes par les fournisseurs, des provisions (reprises sous le code 163/5) ont été constituées

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Dans le cadre de la politique pour la gestion des membres du personnel, Proximus SA de droit public a prévu un plan de pensions complémentaires (comité paritaire du 22.10.1997) sous la forme d'un plan " but à atteindre ". Les employés de Proximus SA de droit public font également partie de ce plan de pension complémentaire.

Les droits des participants à ce plan sont reconnus à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs qui sont constitués, un Fonds de Pension a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998. En 2015 ce Fonds de Pension a adopté la dénomination "Fonds de Pension Proximus O.F.P.;" via la modifications de ses status publiée dans les annexes du Moniteur belge du 09.06.2015.

Le plan a été amendé en 2006 avec effet au 01.01.2005 et en 2013 avec effet au 01.04.2013, et en 2016 avec effet au 01.09.2016. Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt nominal de 1,80 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Proximus SA de droit public s'élève à 528.332.000 EUR au 31.12.2016.

L'engagement total de ce fonds (Proximus SA de droit public et quelques filiales) s'élève à 564.665.000 EUR au 31.12.2016 (engagement incluant les taxes sur le montant du sous financement éventuel). Le fonds est alimenté sur base du " periodic cost " annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2016 ce fonds gère des actifs de 521.580.000 EUR.

L'ensemble des plans à contribution définie avec rendement garanti (suivant la législation belge) y compris ceux nouvellement créés, ne sont pas significatifs au niveau de Proximus SA.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

APERÇU DES AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILANEngagements :

Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt variable contre un fixe)	0
Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069
Engagement de location de	
bâtiments	237.215.796
sites	10.762.645
équipement technique de réseau	16.066.032
véhicules	34.735.885
Livraison d'action suite à options sur actions accordées	12.455.721
Distribution de dividendes suite à options sur actions accordées	6.206.028

Garanties reçues :

pour couverture de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	33.419.035
pour couverture d'engagements de tiers vis-à-vis de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	13.433.359
sur comptes bancaires bloqués	373.789
comme dépôts à la Caisse des Dépôts et Consignation	111.348

Droits :

Droit de ligne de crédit long terme	600.000.000
Droit de ligne de crédit court terme	75.000.000
Droit de ligne de crédit chez Proximus Group Services S.A.	2.500.000.000
Droit d'émission de "Commercial papers"	1.000.000.000
Dont émis 405.000.000	
Droit d'émission d'Euro Medium Term Notes	3.500.000.000
Dont émis 2.430.050.000	
Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt variable contre un fixe)	0
Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069

Certaines facilités de crédit sont conditionnelles au respect de certains ratio's d'endettement au niveau du groupe.

Proximus donne à certaines de ses filiales des « support letters » qui donnent l'assurance qu'elles peuvent satisfaire à leurs obligations financières.

Proximus a souvent, pour les lieux loués où elle installe des antennes pour son réseau, une obligation de rendre les lieux à la fin de la convention dans leur état original.

Services Universels

En vertu de la loi du 13 juin 2005 'relative à la communication électronique', Proximus a le droit de demander une compensation pour la fourniture du service universel en matière des tarifs sociaux, offerts depuis le 1er juillet 2005. L'IBPT est tenu de constater qu'il y ait ou non un coût net et une charge déraisonnable. En mai 2014, l'IBPT a entamé avec le support d'un consultant externe l'analyse des coûts-nets que Proximus a supporté pour la fourniture des réductions légales aux abonnés sociaux pour la période de 2005-2012, en vue de l'évaluation de la possibilité d'une charge déraisonnable dans le chef de Proximus, et donc d'une possibilité de contributions par les opérateurs contribuables. En date du 1er avril 2015, Proximus a toutefois retiré sa demande de compensation, faisant référence à l'avis du 29 janvier 2015 de l'Avocat-Général auprès de la Cour européenne de Justice, suite à la question préjudicielle qui lui avait été soumise par la Cour Constitutionnelle, ayant trait à la loi du 10 juin 2012 (affaire C-1/14), plus précisément concernant la possibilité de qualifier les réductions sociales mobiles comme un élément du service universel. Proximus s'est réservé le droit de réintroduire une nouvelle demande de compensation lorsqu'il y aurait plus de clarté suite aux implications de l'arrêt de la Cour de Justice. Par arrêt du 11 juillet 2015, la Cour de Justice a constaté que les tarifs sociaux mobiles ne peuvent être financés au moyen d'un mécanisme de financement auquel participent des entreprises spécifiques.

La Cour Constitutionnelle, dans son arrêt du 3 février 2016 (nr 15/2016) a indiqué qu'étant donné que les Etats membres sont libres de considérer les services de communications mobiles (voix et internet) comme des services obligatoires additionnels, le législateur pouvait obliger les opérateurs mobiles à accorder des réductions tarifaires aux abonnés sociaux. Cependant, un mécanisme de financement de ces services impliquant la participation d'entreprises spécifiques ne peut être imposé. Il appartient au législateur de décider si, pour la fourniture de tels services, une compensation doit être calculée au moyen d'un autre mécanisme, qui n'implique pas la participation d'entreprises spécifiques

L'attribution de tarifs sociaux mobiles reste dès lors obligatoire, toutefois sans la possibilité de demander une compensation d'un fonds sectoriel, comme il est prévu pour les autres tarifs sociaux et services universels.

En 2015, le Ministre compétent en matière de communications électroniques avait annoncé une réforme du système légal des tarifs sociaux, avec pour objectif principal une simplification par rapport au système actuel ainsi qu'une évolution vers un système basé sur un engagement volontaire.

Proximus a concentré son attention prioritairement sur la remise de propositions en vue de la réforme de tarifs sociaux. Celles-ci devraient être intégrées dans une loi dispositions diverses, mais jusqu'à présent le Ministre n'a pas encore traduit son intention dans un avant-projet de loi concret. La demande visant une compensation pour les tarifs sociaux n'a pas été renouvelée.

Taxe sur les pylônes

En 2014, la Région wallonne a adopté un décret instaurant une taxe sur les pylônes d'un montant de 8 000 EUR par site, en permettant aux municipalités de lever une surtaxe pouvant atteindre 100 % du montant de la taxe régionale. La Cour constitutionnelle a annulé ce décret le 16 juillet 2015, au terme d'un recours en annulation introduit par Proximus et les deux autres opérateurs mobiles. La Cour s'est ralliée à l'argument selon lequel la Région wallonne n'était pas habilitée à imposer une telle taxe, mais a considéré que la taxe pouvait être maintenue pour les années précédentes, « en raison des difficultés financières et juridiques engendrées par l'annulation de la taxe attaquée ». La Région wallonne a adopté des décrets similaires pour 2015 et 2016. Le décret de 2016 a rétabli la pleine compétence des autorités locales pour taxer les pylônes. Ces décrets ont fait l'objet de recours en annulation introduits devant la Cour constitutionnelle, qui les a annulés respectivement le 25 mai et le 17 novembre 2016.

Entretemps, les opérateurs mobiles ont conclu un accord avec la Région Wallonne concernant la taxe sur les pylônes et met en place un cadre qui facilite le déploiement des réseaux ainsi que les investissements à consentir par les opérateurs en vue de promouvoir le développement digital de la région jusqu'en 2019 inclus.

La Région bruxelloise avait également inclus une taxe régionale sur les pylônes pour 2016 dans son ordonnance budgétaire 2015, destinée à couvrir un besoin budgétaire de 10 millions EUR pour les 3 opérateurs mobiles. Toutefois, la Région n'a pas voté une ordonnance dans ce contexte avant la date-butoir du 31 décembre 2016. L'ordonnance budgétaire 2017 prévoit un montant de 16 millions EUR pour une taxe régionale (6 millions EUR pour la Région et 10 millions EUR de surcharges communales, les deux montants devant être répartis entre les 3 opérateurs mobiles).

Proximus continue de contester des avertissements extraits de rôle reçus concernant la taxe sur pylônes.

Mécanisme de compensation pour pensionnées statutaires

Le 31 décembre 2003, Proximus a transféré à l'Etat Belge son obligation juridique de pension pour ses employés statutaires et leurs survivants, en échange d'un paiement de EUR 5 milliards à l'État Belge. Le transfert de la responsabilité de la pension légale à l'État Belge en 2003, s'est accompagné d'une hausse de la cotisation patronale de sécurité sociale pour les fonctionnaires, applicable à partir de 2004 et inclus un mécanisme de compensation annuelle, si dans le futur, il y a des augmentations ou des diminutions dans les obligations de l'Etat Belge à la suite de mesures prises par Proximus. Proximus n'anticipe pas que ce mécanisme de compensation puisse avoir un impact défavorable matériel pour Proximus.

UNITE T.V.A.

La société est membre d'une unité TVA., dénommée 'Proximus VAT Group', établie le 1er octobre 2010, sous le numéro de TVA BE0829.001.392. Tous les membres de l'unité TVA sont solidairement tenus vis-à-vis de l'Etat du paiement de la TVA, des intérêts, des amendes et des frais exigibles du fait des opérations des membres de l'unité TVA. En 2016, les membres de Proximus VAT Group étaient Proximus S.A. de droit public, Proximus Group Services S.A., Proximus SpearIT S.A., ConnectImmo S.A., Be-Mobile S.A. (anciennement dénommée Mobile-For S.A.), Proximus ICT Expert Community B.V.B.A., Wireless Technologies S.A (jusqu'à son absorption par Proximus S.A.), ClearMedia S.A. et depuis le 01/09/2016, Flow S.A. et Be-Mobile Tech S.A.

Plaintes et procédures judiciaires

Nos règlements et procédures sont établis en vue de garantir la conformité avec les lois applicables, les obligations en matière de comptabilité et de rapportage, les réglementations et prescriptions fiscales, y compris celles imposées par les pays étrangers, l'UE, ainsi qu'avec les lois sociales.

La complexité de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel nous opérons ainsi que les coûts de conformité augmentent tous les deux en raison de l'augmentation des obligations. De plus, des lois étrangères et supranationales peuvent parfois entrer en conflit avec les lois nationales. Le défaut de conformité à ces multiples lois, obligations réglementaires et réglementations de même que les modifications de celles-ci ou de la manière dont elles sont interprétées ou mises en œuvre, peut avoir des conséquences dommageables en termes de réputation, responsabilité, amendes et pénalités, augmentation de la charge fiscale ou encore du coût de mise en conformité réglementaire et partant, influencer les états financiers.

Proximus est actuellement impliquée dans différentes procédures judiciaires et réglementaires, y compris celles pour lesquelles des provisions ont été constituées et celles qui sont décrites ci-dessous, pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou pour une partie limitée seulement et ce dans les différents pays où elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent également les recours intentés devant l'Institut Belge des Services postaux et des Télécommunications ("IBPT") et les recours intentés contre des décisions de l'IBPT d'une part ainsi que les procédures à l'encontre des administrations fiscales belges.

1. Dossiers liés à l'accès à la large bande/diffusion

Du 12 au 14 octobre 2010, la direction belge générale de la concurrence a procédé à une perquisition dans les bureaux de Proximus à Bruxelles. Cette enquête concerne des accusations de Mobistar et KPN à propos des services DSL de gros dans lesquels Proximus aurait conduit des pratiques d'obstruction. Cette mesure est sans préjudice du résultat final à l'issue de l'enquête complète. A la suite de cette perquisition, la direction générale de la concurrence devra examiner tous les éléments pertinents de l'affaire. En définitive, il reviendra à l'Auditorat de proposer une décision en vue de son adoption par le Conseil de la Concurrence. Tout au long de cette procédure, Proximus sera en mesure de faire entendre son point de vue. (Cette procédure peut durer plusieurs années).

Au cours de la perquisition d'octobre 2010, un grand nombre de documents ont été saisis (documents électroniques comme la copie complète de « mail box » et d'archives et autres fichiers). Proximus et l'Auditeur ont échangé largement leurs points de vue respectifs sur la façon de traiter les données saisies. Proximus souhaitait assurer que le « legal privilege » (LPP) des avocats et la confidentialité des avis des juristes d'entreprise soient garantis. De plus, Proximus cherchait à éviter que les autorités de concurrence accèdent à des données sensibles qui étaient en dehors de l'objet de l'enquête. N'ayant pu convaincre l'Auditeur de sa position, Proximus a entamé deux procédures : une devant la Cour d'Appel de Bruxelles et une autre devant le Président du Conseil de la Concurrence visant à suspendre la communication à l'équipe d'enquête des données « LPP » et des données hors sujet. Le 5 mars 2013, la Cour d'Appel a rendu une décision favorable dans le cadre du recours introduit au cours de laquelle elle a statué que les enquêteurs n'ont pas le pouvoir de saisir les documents contenant des avis des juristes d'entreprise et les documents hors objet de l'enquête et que ces documents doivent être écartés ou détruits. Il faut noter que cette décision est relative à la procédure et ne porte pas sur le fond de l'affaire. Le 14 octobre 2013, l'autorité de concurrence a introduit un pourvoi en cassation contre cette décision. Proximus s'est jointe à la procédure en cassation. Finalement, le 22 janvier, La Cour de Cassation a décidé de confirmer l'arrêt du 5 mars 2013, à l'exception d'une restriction relative aux documents plus anciens, qui a été annulée. Il appartient à la Cour d'appel de prendre une nouvelle décision concernant cette dernière restriction. En mars 2014, KPN a retiré sa plainte, Mobistar reste le seul plaignant.

Le 3 mai 2013, Orange (Mobistar à la date de l'initiation de l'action) a lancé une action en dommages et intérêts contre Proximus devant le Tribunal de commerce de Bruxelles pour rupture prétendument déloyale et/ou illicite des négociations avec Orange en vue de la conclusion d'un accord commercial sur les services DSL. Proximus contestait les allégations d'Orange, cette dernière ayant exprimé publiquement à plusieurs reprises son intérêt et son intention d'accéder à la vente en gros par les câblo-opérateurs. Le 15 septembre 2016, le Tribunal de commerce de Bruxelles a rejeté l'action intentée par Orange. Le dossier est à présent définitivement clos.

2. Dossiers liés aux tarifs on-net mobiles

Dans la procédure, faisant suite à une plainte introduite par KPN Group Belgium en 2005 auprès du Conseil belge de la concurrence, ce dernier a confirmé le 26 mai 2009 une des cinq accusations d'abus de position dominante avancées par l'Auditorat le 22 avril 2008, à savoir la pratique, dans les années 2004 et 2005, d'un "ciseau tarifaire" sur le marché professionnel. Le Conseil belge de la concurrence a considéré que les tarifs des appels entre clients de Proximus ("tarifs on-net") étaient inférieurs à ceux facturés par Proximus aux concurrents pour la terminaison d'un appel de leurs réseaux sur le réseau de Proximus (= tarifs de terminaison), majorés d'un certain nombre de coûts jugés pertinents. Toutes les autres accusations de l'Auditorat ont été rejetées. Le Conseil de la concurrence a également infligé une amende de 66,3 millions EUR à Proximus (anciennement Belgacom Mobile) pour abus de position dominante sur le marché pendant les années 2004 et 2005. Proximus a été contraint de payer cette amende avant le 30 juin 2009 et a comptabilisé cette dépense (nette de provisions existantes) comme charge dans le compte de résultats du deuxième trimestre de 2009.

Proximus a introduit un recours contre la décision du Conseil de la concurrence auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, et dispose d'arguments à l'encontre d'un grand nombre d'éléments repris dans le jugement, entre autres le fait que l'impact sur le marché n'a pas été examiné. KPN Group Belgium et Mobistar ont également introduit un recours contre cette même décision.

Suite à l'accord de transactionnel du 21 octobre 2015, les appels de Base et Mobistar contre les décisions de l'autorité belge de concurrence ont été retirés. Proximus poursuit cependant la procédure en appel contre cette décision.

En octobre 2009, sept parties (Telenet, KPN Group Belgium (anciennement Base), KPN Belgium Business (Tele 2 Belgium), KPN BV (Sympac), BT, Verizon, Colt Telecom) ont assigné Belgacom Mobile (aujourd'hui Proximus et désigné ci-dessous comme Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles en formulant des griefs similaires à ceux de l'affaire mentionnée ci-dessus (en ce compris le fait que les tarifs Proximus à Proximus constitueraient un abus de la prétendue position dominante de Proximus sur le marché belge), mais se référant à des périodes différentes selon les plaignants, en particulier de 1999 à ce jour (avec une demande de 1 EUR à titre provisionnel et de la désignation d'un expert pour évaluer précisément le dommage). En novembre 2009, Mobistar a introduit une demande similaire pour la période postérieure à 2004. Ces affaires ont été remises pour une période indéterminée.

Suite aux accords conclus avec Telenet, KPN, BASE Company et Orange, les seuls plaignants restants sont BT, Verizon et Colt Telecom.

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	9.196.311.774	9.280.026.170
Participations	(280)	9.196.311.774	9.280.026.170
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	31.211.144	710.981.894
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	31.211.144	710.981.894
Placements de trésorerie	9321	57.606.257	24.644.656
Actions	9331		
Créances	9341	57.606.257	24.644.656
Dettes	9351	9.874.133.186	10.689.695.335
A plus d'un an	9361	7.695.906.914	4.000.247.887
A un an au plus	9371	2.178.226.272	6.689.447.448
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	645.715.352	718.815.992
Produits des actifs circulants	9431	67.074	656.574
Autres produits financiers	9441	4.001.643	11.858.097
Charges des dettes	9461	258.703.442	261.570.419
Autres charges financières	9471	3.734.132	3.974.846
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253	5.912.943	3.720.404
Deelnemingen	9263	5.912.943	3.720.404
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293	73.548	12.994
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313	73.548	12.994
Dettes	9353		19.360
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		19.360
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Schulden	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE
CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Informations supplémentaires

Proximus SA de droit public fournit des services de télécommunications à l'État belge, à différentes administrations de l'État belge et à diverses entreprises contrôlées par l'Etat. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations et à ces diverses entreprises contrôlées par l'Etat ne représentent pas une composante significative des revenus nets de Proximus SA de droit public.

Proximus SA a des transactions avec Belgacom International Carrier Services SA pour les services de télécommunications "inbound" et "outbound". Les contrats sous-jacents sont approuvés par le management en tenant compte des références en vigueur sur le marché.

Concernant les transactions avec les membres des organes dirigeants, de supervision ou directeurs, référence est faite à la section "déclaration de gouvernance d'entreprise" dans le rapport de gestion et au rapport de rémunérations où les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif sont détaillées.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.802.646
9504	34.000

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	356.377
95061	23.982
95062	
95063	182.690
95081	
95082	
95083	6.050

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
1 CCIRS	Devise et intérêts	Couverture	1	0	734.686	0	1.252.104
Contrat d'achat à terme devises	Couverture	Couverture	33	0	1.301.832	0	77.538

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) **~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable (article 140 du Code des sociétés)~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *~~

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	1.126.907
95071	61.115
95072	
95073	182.690
9509	
95091	
95092	
95093	14.192

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions du chapitre II de l'A.R. du 30.01.2001 modifié par l'A.R. du 18.12.2015.

Celles-ci ont été approuvées et adaptées par le Conseil d'Administration lors des séances du 27.05.1993, du 04.12.1997, du 22.10.1998, du 28.10.1999, du 26.10.2000, du 25.04.2002, du 23.10.2003, du 13.12.2004, du 18.12.2008, du 24.02.2011, du 01.03.2012 et du 27.02.2014.

BILAN

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'émission d'emprunts sont intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais d'établissement importants sont activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis. Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas inclus.

Pour les amortissements, la méthode linéaire est utilisée. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

- Goodwill: sur la durée d'utilisation, si celui-ci ne peut être estimée de manière fiable entre 5 et 10 ans
- Software: 5 ans ou la durée de la licence si elle est inférieure à 5 ans
- Licences de réseau: sur la période de la licence
- Droits d'utilisation, droit d'émission et du football : sur la période du contrat
- Base de données clients et marques: 3 à 10 ans

Le goodwill généré par la fusion de début 2010 est amorti sur 15 ans. Cette période d'amortissement est justifiée par la durabilité de la rentabilité attendue de l'ensemble des entreprises fusionnées.

Le goodwill résultant de la fusion de Wireless Technology en 2016 est amorti sur une période de 10 ans. Cette durée d'amortissement reflète la durée d'utilité sur laquelle il est attendu que les avantages économiques de l'actif dans la réorganisation de l'entreprise seront consommés par Proximus.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas incorporés.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties en utilisant la méthode linéaire. Lors de la détermination du montant amortissable, il est tenu compte d'une valeur résiduelle si celle-ci peut être déterminée de manière précise, qu'elle est significative et que la réalisation est suffisamment certaine.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques:

	Durée de vie (en année)
Terrains et bâtiments	
- Terrains	illimitée
- Bâtiments et équipements des bâtiments	22 - 33
- Aménagements dans les bâtiments	3 - 10
- Améliorations dans les bâtiments loués	3 - 10
Equipement technique et de réseau	
- Câbles et tubes	15 - 20
- Centraux	8 - 10
- Equipements de transmission	6 - 8
- Réseau d'accès radio	6 - 7
- Sites mobiles et équipements de l'aménagement des sites	5 - 10
- Equipements installés chez les clients	2 - 8
- Equipements de réseau data et autres équipements de réseau	2 - 15
Mobilier et véhicules	
- Mobilier et matériel de bureau	3 - 10
- Véhicules	3 - 10

Les actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.

Les immobilisations en cours et acomptes versés sont amortis sur la même durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Seuls les coûts d'achats accessoires importants sont activés.

Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues, en tenant compte de l'avis CNC 126-8.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsqu'à la date d'échéance le paiement est devenu partiellement ou complètement incertain.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement est partiellement ou complètement incertain.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.

Des réductions de valeurs sont actées si la valeur de vente ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition ou pour tenir compte des risques inhérents à la nature des produits.

Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

Les projets de l'activité ICT (commandes en cours d'exécution) sont pris en résultat en fonction de leur pourcentage d'avancement.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le remboursement est partiellement ou complètement incertain.

Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison et sont réévaluées au cours de clôture.

PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires, dans les autres cas.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.

Pour la détermination de la valeur de réalisation des actions propres il est d'une part tenu compte du prix de marché à la date de l'exercice et d'autre part du prix d'exécution des options pour lesquelles ces actions sont tenues.

Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

A la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fiable du risque au moment de l'établissement des comptes. Elle représente la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Dans le cadre des plans de départ, des provisions sont constituées dès approbation en commission paritaire. Elles représentent la valeur actuelle des avantages accordés durant la période d'inactivité tant pour les bénéficiaires actuels que futurs.

Dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, une provision est constituée aussi bien pour les bénéficiaires actuels que pour les futurs. Pour les bénéficiaires actuels la provision est déterminée comme une valeur actuelle de l'obligation en vertu des avantages accordés. Pour les bénéficiaires futurs cette provision est constituée au fur et à

mesure en fonction des années de service presté afin qu'au moment de la mise à la pension, la provision atteigne aussi la valeur actuelle des obligations en vertu des avantages accordés.

La provision pour sinistres à régler aux tiers concernant les véhicules, qui est constituée par la société comme « propre assureur », est valorisée via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2014 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'article 76 de l'A.R. du 30.01.2001.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté ;
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la réception du bien ou service.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes pour risque de change libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.

ECARTS DE CONVERSION

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation sont repris au compte de résultats.

COMPTE DE RESULTATS

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits sont enregistrés sur la période à laquelle ils se rapportent, indépendamment de leur encaissement. Le chiffre d'affaires tient compte des remises commerciales et de celles liées aux volumes.

Les flux de revenus spécifiques et leurs critères de comptabilisation sont les suivants :

- Les revenus générés par le trafic de téléphonie fixe, mobile et de carrier sont comptabilisés sur la base de leur utilisation;
- Les revenus générés par les frais de raccordement et d'installation sont comptabilisés parmi les revenus au moment du raccordement ou de l'installation;
- Les revenus issus de la vente d'équipements de communication sont comptabilisés dès la livraison au distributeur externe ou dès la fourniture par une boutique propre de Proximus au client final;
- Les revenus relatifs aux redevances de location mensuelles, à l'abonnement mensuel et aux droits d'accès, dans le cadre des revenus de téléphonie fixe, mobile, internet et télévision digitale sont comptabilisés en résultat sur base de la période de fourniture des services;
- Les revenus "prepaid", comme les revenus issus des cartes prépayées de téléphonie fixe et mobile, sont reportés et comptabilisés en résultat sur la base de l'utilisation des cartes;
- Les revenus de maintenance sont pris en compte de résultats pro rata temporis, tout au long de la période de maintenance.
- Les revenus de l'activité ICT liés aux projets sont pris en compte de résultats en fonction de leur pourcentage d'avancement.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, à la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, à leur valeur estimée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AFFECTATION DU BENEFICE ET EVOLUTION DES RESERVES

En 2016, le bénéfice de l'exercice à affecter se chiffre à 479.265.083 EUR.

- 5 % de ce bénéfice net est à affecter à la réserve légale. Etant donné que cette obligation n'est plus d'application lorsque la réserve légale a atteint 10% du capital, limite atteinte entre temps, il n'y a pas d'affectation à la réserve légale;
- Il y a un bénéfice reporté des exercices précédents de 336.107.163 EUR.

Le bénéfice à affecter s'élève alors à 815.372.246 EUR.

- 229.632 EUR prélèvement net sur les capitaux propres (réserves), détaillé comme suite:
 - 1.993.908 EUR prélèvement sur les réserves principalement dans le cadre des exercices d'options sur actions;
 - 1.764.276 EUR affectation aux autres réserves (indisponibles) pour la rémunération des actions propres;
- 485.884.870 EUR la rémunération du capital (dividendes brutes) comme décidé par l'Assemblée Générale. Ce montant peut être détaillé comme suit:
 - 161.253.859 EUR a été versé le 9 décembre 2016 comme dividende intérimaire;
 - 1.993.908 EUR a été versé en 2016, principalement dans le cadre des exercices d'options sur actions;
 - 322.637.103 EUR, le montant restant qui sera versé en avril 2017.
- 25.215.774 EUR à distribuer au personnel en exécution de l'article 43 des statuts (5% du bénéfice de l'exercice avant impôts).
- Le bénéfice à reporter qui en résulte se chiffre à 304.501.233 EUR.

ETAT RECAPITULATIF des comptes relatifs aux TACHES DE SERVICE PUBLIC (obligation imposée par l'art. 27 de la loi du 21.03.1991)

L'article 155 de la loi du 13 juin 2005 concernant la communication électronique a annulé le chapitre V de la loi du 21 mars 1991, qui traitait du service de télécommunication public (plus précisément des tâches du service public) et l'a remplacé par les dispositions du chapitre I, qui traite du service universel (art. 68 à 104 y compris), du titre IV de la nouvelle loi. Cependant l'article 86ter de la loi du 21 mars 1991 a été maintenu et a été repris tel quel sous le chapitre II – Services supplémentaires du titre IV de la loi du 13 juin 2005 (art. 105 à 107 y compris). Les chiffres ci-dessous contiennent les missions d'intérêt général comme définies dans les articles de la loi et dans les articles 4 à 9 du contrat de gestion.

1. Ventes et prestations	0,00	EUR
2. Coûts des ventes et des prestations	235.844,85	EUR
Résultat d'exploitation (perte)	(235.844,85)	EUR

Les calculs sont faits sur base d'un modèle de coûts développé par Proximus S.A. de droit public pour les produits qui répondent aux exigences du contrat de gestion, basé sur des critères relatifs à l'économie de l'entreprise en tenant compte de la durée de vie escomptée des produits.

SUBSIDE EN CAPITAL

En 2016, Proximus n'a pas reçu de subside en capital de pouvoirs ou institutions publics.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	10.515,6	7.675,1	2.840,5
Temps partiel	1002	3.055,3	1.641,2	1.414,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	12.760,5	8.921,1	3.839,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	15.597.408	11.680.415	3.916.993
Temps partiel	1012	3.175.578	1.784.210	1.391.368
Total	1013	18.772.986	13.464.625	5.308.361
Frais de personnel				
Temps plein	1021	791.357.061	600.746.459	190.610.602
Temps partiel	1022	159.472.810	91.765.361	67.707.448
Total	1023	950.829.870	692.511.821	258.318.050
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	8.363.264	6.091.162	2.272.102

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	13.054,3	9.143,5	3.910,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	19.199.288	13.822.117	5.377.171
Frais de personnel	1023	963.744.657	704.137.750	259.606.907
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	8.881.243	6.488.875	2.392.368

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	10.525	2.936	12.670,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	10.350	2.858	12.480,0
Contrat à durée déterminée	111	167	78	182,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	8		8,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	7.679	1.563	8.858,9
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3.027	1.046	3.804,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.551	285	1.770,9
de niveau universitaire	1203	3.101	232	3.283,6
Femmes	121	2.846	1.373	3.811,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1.127	942	1.766,2
de niveau supérieur non universitaire	1212	582	241	765,0
de niveau universitaire	1213	1.137	190	1.280,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	161		161,0
Employés	134	9.336	2.445	11.104,1
Ouvriers	132	1.028	491	1.405,5
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	9,0	
151	13.099	
152	483.584	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	961	125	991,7
210	501	11	508,9
211	460	114	482,8
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	992	352	1.223,9
310	551	316	775,7
311	433	36	440,2
312			
313	8		8,0
340	195	157	307,6
341			
342	52	4	55,2
343	745	191	861,1
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	6.921	5811	3.231
Nombre d'heures de formation suivies	5802	173.435	5812	71.484
Coût net pour l'entreprise	5803	15.905.414	5813	6.555.707
dont coût brut directement lié aux formations	58031	15.639.628	58131	6.446.158
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	265.786	58132	109.549
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	7.792	5831	3.550
Nombre d'heures de formation suivies	5822	28.944	5832	14.505
Coût net pour l'entreprise	5823	2.610.053	5833	1.307.999
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

BILAN SOCIAL

Commentaires sur les codes 110, 210 et 310

Ces codes peuvent être divisés en deux parties : a. personnel statutaire
b. personnel contractuel

Code 110 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 110	3.221	1.716	4.504,7
Personnel contractuel	code 110	7.129	1.142	7.975,3

Code 210 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 210	0	0	0,0
Personnel contractuel	code 210	501	11	508,9

Code 310 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 310	295	248	473,3
Personnel contractuel	code 310	256	68	302,4

Numéros des comités paritaires dont dépend l'entreprise :
Proximus SA de droit public a son propre Comité Paritaire National.

Code 1023

Le code 1023 du bilan social reprend les coûts du personnel relatifs aux membres du personnel pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA, plus précisément :

- les frais repris à la rubrique 62 à l'exception de ceux attribués aux pensionnés et au personnel de la branche au Luxembourg
- la part du bénéfice qui, sur base légale et statutaire, est allouée au personnel via l'affectation du résultat.

Comme en 2015, le split hommes /femmes du code 1023 pour l'année 2016, a été établi principalement sur base d'un inventaire complet et d'une répartition hommes/femmes des données salariales provenant du calcul de la paie de l'année 2016.

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2016, Proximus a reçu des subventions pour la formation des travailleurs pour un montant de 372.782 EUR dans le cadre des congés-éducation payés relatifs à l'année 2015.